



Joyeux Noël à tous

Gérontologie

Allocation personnalisée d'autonomie (APA) : hausse de 8,1 % des bénéficiaires à domicile

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) s'adresse aux personnes âgées de 60 ans ou plus, résidant à domicile ou en établissement, et confrontées à des situations de perte d'autonomie. Gérée par les départements, elle n'est pas soumise à conditions de ressources, mais son calcul tient compte des revenus des bénéficiaires. Elle permet la prise en charge d'aides et de services diversifiés. Les quatre premiers groupes iso-ressources (GIR 1 à 4) de la grille nationale AGGIR ouvrent droit à l'APA.

Au total, en France, 1 048 000 personnes âgées dépendantes bénéficient de l'APA en juin 2007, dont 60 % vivant à domicile et 40 % en établissement. Sur un an, le nombre de bénéficiaires à domicile a augmenté de 8,1 % (+ 12,8 % sur l'année précédente, de juin 2005 à juin 2006), alors que le nombre de bénéficiaires en établissement n'a augmenté que de 4,9 %.

La proportion de personnes modérément dépendantes (GIR 4) est nettement plus élevée à domicile (56 %) qu'en établissement (25 %). A l'inverse, 16 % des bénéficiaires hébergés en établissement relèvent du GIR 1, contre 3 % de ceux qui sont à leur domicile.

A domicile, le nombre de bénéficiaires évalués en GIR 4 a continué à croître plus vite que les autres : de l'ordre de + 11 % en moyenne sur un an, contre + 9 % pour les bénéficiaires évalués en GIR 3, + 8 % pour les GIR 2 et + 4 % pour les GIR 1. En établissement, le nombre de personnes évaluées en GIR 1 augmente de 5 %, contre 7 % en GIR 2, et respectivement de 2 % et 3 % pour les bénéficiaires évalués en GIR 3 et 4.

Bénéficiaires de l'APA selon le degré de dépendance
(au 30 juin 2007)

	Domicile ⁽¹⁾	Établissement	Ensemble
GIR 1	3%	16%	8%
GIR 2	19%	43%	28%
GIR 3	22%	16%	20%
GIR 4	56%	25%	44%
Ensemble	100%	100%	100%

Source : DREES

Source : Philippe Espagnol, « L'allocation personnalisée d'autonomie et la prestation de compensation du handicap au 30 juin 2007 », Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), *Études et Résultats* n° 615 de décembre 2007.

⁽¹⁾ - En Mayenne, au 31 octobre 2007, la répartition des bénéficiaires est de 2 % en GIR 1 ; 13 % en GIR 2 ; 19 % en GIR 3 et de 66 % en GIR 4.

Immigration

Les idées reçues vont par cinq

Dans *Population et sociétés* de janvier 2004, François Héran (Institut national d'études démographiques) livrait « **cinq idées reçues sur l'immigration** », à savoir : la France serait un « **pays d'immigration massive** » ; le taux de fécondité de la France serait largement dû aux familles immigrées ; **indénombrable, l'immigration irrégulière serait** « innombrable » ; la statistique publique **serait impuissante à comptabiliser correctement les immigrés ; enfin, accueillir l'immigration, c'est accueillir la** « misère du monde »... **Le démographe s'emploie à tordre le cou à chacune de ces idées reçues** ⁽²⁾.

Dans un dossier sur l'immigration, *La Vie* (hebdomadaire chrétien d'actualité) reprend l'idée et apporte à son tour des précisions.

1) Les immigrées font beaucoup d'enfants : en soi, ce ne serait pas un problème sauf, pour ceux qui stigmatisent ces personnes, si ces naissances pèsent sur l'aide publique et/ou les parents n'ont pas les moyens d'élever leurs enfants. *La Vie* précise que « *l'apport étranger représente environ une naissance sur huit* » et que, certes, cela « *permet à la France de mieux équilibrer sa pyramide des âges contrairement à ses voisins* ». Dans *Population et sociétés*, François Héran était moins ambigu : d'une part, précisait-il, « *l'écart entre la fécondité des immigrées et celles des Françaises natives est très inférieur aux chiffres qui circulent* » ; d'autre part, « *les immigrées, qui représentent seulement le douzième des femmes en âge d'avoir des enfants, sont trop peu nombreuses pour pouvoir relever sérieusement le taux de fécondité général du pays* ».

2) Il y a de plus en plus de demandeurs d'asile et de réfugiés en France : réellement une idée reçue, selon *La Vie*. Le nombre de demandeurs d'asile est passé de 100 000 en 2003 à 26 700 en 2006. Le nombre de réfugiés présents en France est passé de 400 000 en 1950 à 110 000 aujourd'hui.

3) La France ne peut accueillir toute la misère du monde. A l'origine, c'est une phrase de Michel Rocard, en 1990, devant des militants de la Cimade, mais elle est tronquée. Il avait ajouté : « *Mais elle doit savoir en prendre fidèlement sa part* »...

4) Régulariser les familles en situation irrégulière créerait un appel d'air. *La Vie* rappelle qu'il existe deux types de pays : « *Ceux qui, comme la France, régularisent de façon permanente et individuelle sur la base de règles publiques plus ou moins restrictives. Et ceux qui font des régularisations exceptionnelles massives* ». Patrick Weil, directeur de recherche au CNRS, explique que le contexte est très différent d'un pays à l'autre (« *entre 20 000 par an ou 500 000, comme en Italie ou en Espagne* »). Il ajoute que les « *régularisations massives créent un afflux de nouveaux candidats et de nouveaux irréguliers* ».

5) La France accueille davantage d'immigrés que ses voisins. *La Vie* a recours à François Héran, lequel souligne que les Français se signalent par « *une forte propension à grossir le poids de l'immigration. Ils se représentent en moyenne un pourcentage d'immigrés trois fois supérieur aux chiffres réels* ». Environ cinq millions de personnes nées à l'étranger, précise *La Vie*, vivent en France, dont deux millions ont acquis la nationalité française.

La pensée hebdomadaire

« *L'huitre est un animal parfait dont les gens fortunés recherchent la perle, dont les gens aisés mangent la bête et dont les pauvres se font de très jolis cendriers avec la coquille* ».

Philippe Geluck, *Le tour du chat en 365 jours*, éd. Play Bac, 2006.

⁽²⁾ - Cf. *La Lettre du CEAS* n° 196 de novembre 2004 (pages 10 et 11).